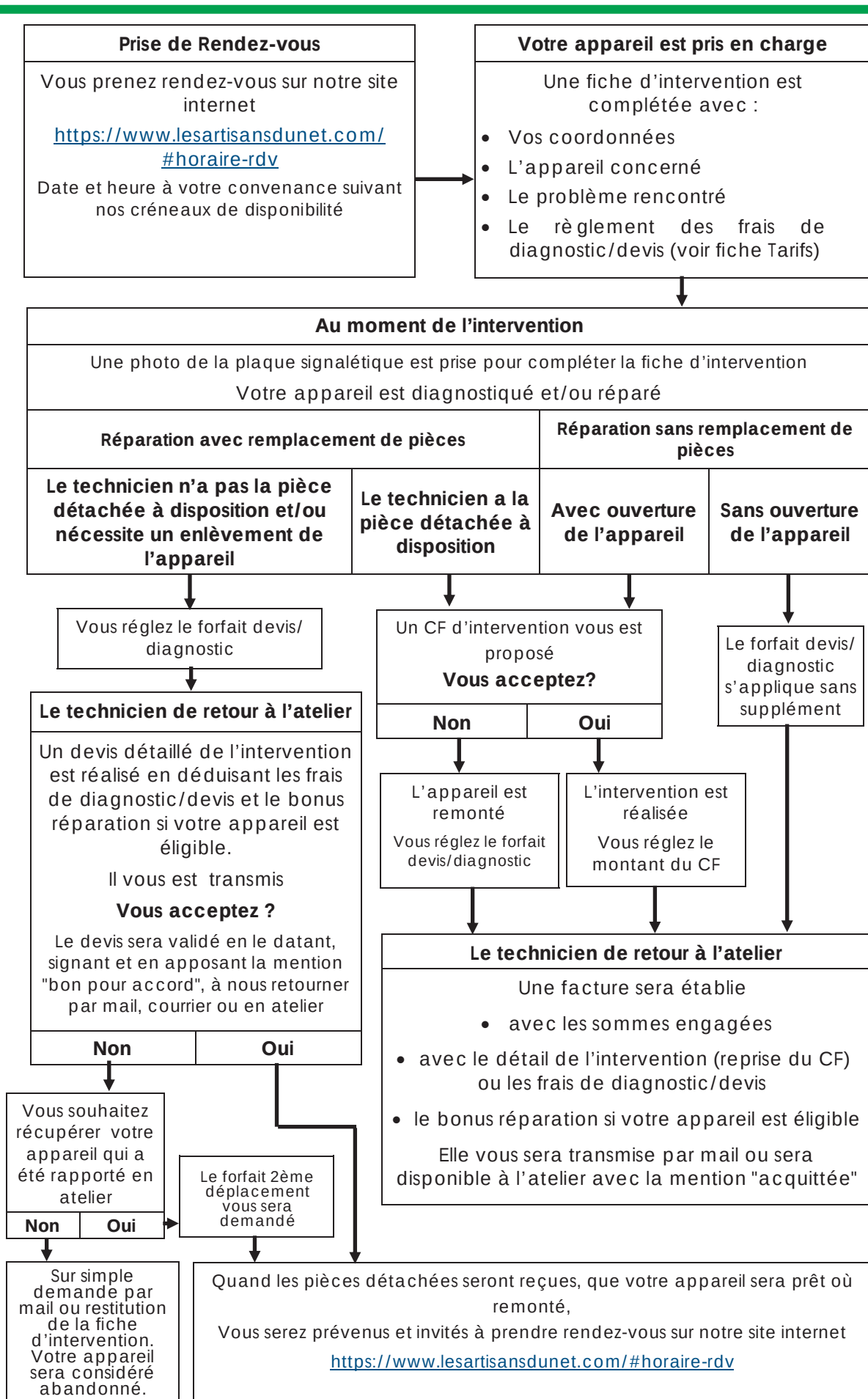




↓

Le forfait devis/diagnostic s'applique sans supplément

↓

↓

Le technicien de retour à l'atelier

Une facture sera établie

- avec les sommes engagées
- avec le détail de l'intervention (reprise du CF) ou les frais de diagnostic/devis
- le bonus réparation si votre appareil est éligible

Elle vous sera transmise par mail ou sera disponible à l'atelier avec la mention "acquittée"



- Seuls les appareils acquittés des frais de devis/diagnostic seront regardés.
- Tous nos devis sont valables 14 jours, passé ce délai il seront considérés refusés.
- Dans un délai de 30 jours après l'édition du devis, de la facture ou du dernier contact par mail ou téléphone, votre appareil sera considéré abandonné.
- Les appareils considérés abandonnés sont confiés à un organisme de recyclage, ils ne peuvent plus être repris